

LES MESAVENTURES D'UN CHINOIS

PARMI les bienfaits que l'on ne peut refuser aux temps modernes, le plus grand peut-être est d'avoir peu à peu fait entrer dans l'esprit humain la conscience de la liberté individuelle. La "Déclaration des droits de l'homme" qui fut mise en tête de la Constitution de 1791, en France, a défini dans ces termes la conception moderne de la liberté: "La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui; ainsi l'exercice des droits naturels de chacun n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits". L'article 5 ajoute: "La loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la société."

Il ne s'agit là que de la liberté politique, car il est impossible de vouloir dominer les consciences ou de régler les opinions. Quant à la liberté individuelle, reposant sur le droit pour chaque citoyen de disposer librement de sa personne et d'obtenir protection ou réparation contre les arrestations illégales, ou autres atteintes portées à la sûreté dont chacun doit jouir dans la société, le principe en fut proclamé par la Constitution du 3 septembre 1791, et le Code pénal actuel la garantit.

Si parfois on peut déplorer que les principes de 1791 ne soient pas suivis avec toute la libéralité qu'il faudrait et que la justice se laisse guider par des sentiments dépourvus de dignité, d'équité ou

de franchise, il n'en faut pas moins reconnaître que celle-ci y met encore une certaine forme que l'on dédaignait totalement au bon vieux temps où les pauvres diables étaient couramment l'objet des pires aventures.

L'une des plus singulières fut celle d'un lettré chinois, amené à Paris, en 1723, par le P. Fouquet qui avait eu, à Pékin, de



Le supplice du Chinois.

graves démêlés avec les autres jésuites de la mission. Flairant un danger, il quitta la maison de Paris avec son Chinois. On le poursuivit, mais il réussit à s'échapper et, seul, le pauvre lettré fut arrêté. On le jeta à Charenton, où il resta plus de deux ans, nourri de pain et